

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Présents : F. DUPUIS - A. BOIGELOT - L.P. SECCI - A. HNAT - J.P HUGOT - C. LUTZ - J-M. DESPREZ - N. LADEVIZ - P. CALLOT - C. GOBUSSE - D. BERLIK - S. FERAHTIA - M. DELEAU - N. PRZYBYLA - B. MILLEVILLE - J-C SZRAMA - J-F. THOURIN-VIAL - S. YPREEUW - C. CECINI

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Dix procurations sont présentées : F. PILARCZYK représenté par J-M. DESPREZ
B. DUPARCQ représentée par A. BOIGELOT
A. FLANQUART représenté par L.P. SECCI
J-P CORBISEZ représenté par F. DUPUIS
H. CHEKROUN représenté par P. CALLOT
N. ZIANE représentée par S. FERAHTIA
B. BURGEAT représenté par N. PRZYBYLA
B. KROL représenté par B. MILLEVILLE
S. GOETINCK représentée par S. YPREEUW
D. WOJDOWSKI représenté par J-C SZRAMA

Absent(s) :

Retard : Mme Nadine ZIANE arrivée à 18 h 45 (Représentée durant le retard)

Début du Conseil Municipal : 18 H 30

-:-:-:-:-:-:-

Madame le Maire désigne Madame Arlette HNAT, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:-:-:-:-:-:-

1. Compte rendu du conseil municipal du 13 Novembre 2017

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 13 Novembre 2017.

Le compte rendu du conseil est adopté à l'unanimité

2. Compte rendu des décisions du Maire

Conformément à l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 14 Octobre 2017, Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- n° 21/17 : Marché n° 201505S009 Fournitures de bureau, consommables informatiques, enveloppes et papiers - Lot n°4 : Papiers. Avenant de transfert n°1

- n° 21/17 : Marché n°2017/05 : Achats et livraison de fournitures générales pour les services scolaires et périscolaires.

- n° 23/17 : Marché n°2017/06 : AMO pour la mise en place d'un contrat de gestion des installations d'éclairage public et sportif, d'illuminations festives et de mise en valeur par la lumière du patrimoine pour la commune de Oignies.

Le compte rendu des décisions est adopté à l'unanimité

FINANCES

3. Décision budgétaire modificative N° 2

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, informe l'Assemblée qu'une décision modificative du budget général est nécessaire afin de constater les ouvertures de crédits supplémentaires, non prévus au budget primitif et leur financement.

La délibération est adoptée à 25 voix pour et 4 abstentions

M. VIAL

A quoi correspondent les 35 000 € qui apparaissent en charges et produits exceptionnels.

Mme le Maire

Cela fait suite à un contrôle de l'URSSAF et pour les subventions du FISAC, ce sont donc des montants imprévisibles à inscrire préalablement.

4. Dépenses d'investissement BP 2018

Monsieur Alain BOIGELOT, informe que Monsieur le Trésorier demande que le Conseil Municipal délibère sur les dépenses d'investissement préalables à l'adoption du budget primitif 2017. En effet, le Conseil Municipal a décidé d'engager, de liquider et surtout de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits qui ont été réalisés l'année précédente. Ces dispositions sont rappelées dans l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une liste exhaustive des articles budgétaires ainsi que des crédits est annexée au projet de délibération. Les dépenses d'investissement de l'année 2017 s'élèvent à 4 297 662,65 € soit une ouverture de crédit maximale à hauteur de 25 % . Il est proposé pour l'année 2017 à 250 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Subvention exceptionnelle à l'association APE les Ch'Ti loups de Kergomard et Brassens

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la création d'une nouvelle association représentant l'APE les Ch'Ti loups de Kergomard et Brassens. Afin de faciliter l'aide au démarrage de l'association, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Subvention exceptionnelle à l'Association TRANS'MISSION 4LT

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un Oigninois va participer au prochain 4L Trophy 2018 et a déposé en préfecture une déclaration d'association ayant pour titre « Transmission 4LT ». Aussi, il sollicite différents partenaires dont la mairie au travers d'encarts publicitaires pour promouvoir l'enseigne du sponsor. Il est proposé d'allouer une subvention à cette association afin que le logo de la ville de Oignies soit apparent sur le véhicule.

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. VIAL

Y aura-t-il un retour de prévu sur la performance réalisée, animation, mise à l'honneur ?

Mme le Maire

Quand il sera rentré, nous lui demanderont de venir faire un compte rendu lors du Conseil Municipal.

7. Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive OneHipHop Crew

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, expose au Conseil Municipal que la ville subventionne l'Association Sportive OneHipHop Crew pour la somme de 500 €. Cette somme a pour objet d'aider l'Association dans le cadre de l'organisation de la 6ème édition du Battle ONE HIP HOP SESSION qui se déroulera au Métaphone de Oignies, en janvier 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Subvention projet d'initiative citoyenne PIC (ex FPH)

Monsieur Louis-Pierre SECCI expose à l'assemblée le projet « Projets d'initiative citoyenne » (ex FPH 3Fonds de Participation des Habitants) . de la commune déposé par l'Office des Sports pour l'année 2018, en réponse à l'appel à projet du Conseil Régional. Afin de financer le PIC, Madame le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Office des Sports de Oignies en tant qu'association gestionnaire des Projets d'initiative citoyenne agréée par la commune de Oignies et par la Région.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Arrivée de Madame Nadine ZIANE

9. Subvention ordinaire complémentaire à l'école Sainte Henriette

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'octroyer un complément à la subvention ordinaire versée à l'école Sainte Henriette.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10. Tarifs des droits de stationnement pour occupation du domaine public

Madame le Maire rappelle au membre du Conseil Municipal que comme chaque année, il s'agit de fixer la tarification de redevance d'occupation du domaine public pour le droit de stationnement des friteries, pizzerias et les camions d'outillage, ainsi que le droit de place pour les terrasses, fête foraine et cirque. Ce tarif sera applicable au 1^{er} Janvier 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11. Tarification du Centre Denis Papin pour l'année 2018

Madame Corinne LUTZ, adjointe, propose à l'assemblée de ne pas modifier, pour l'année 2018, les tarifs d'entrée du Centre Denis Papin, du festival du modélisme et du chemin de fer qui se déroule en Août lors duquel des ouvertures et des animations exceptionnelles sont proposées.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12. Tarifs des concessions au cimetière, au columbarium, caves urnes et exploitation du cimetière

Monsieur Alain BOIGELOT expose à l'Assemblée qu'il convient de revaloriser les tarifs des concessions au cimetière, au columbarium et d'exploitation du cimetière et ce à compter du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2018.

La délibération est adoptée à 25 voix pour et 4 abstentions

M. VIAL

Une augmentation a déjà été votée en 2016.

Mme le Maire

Chaque année, une hausse de 2 % est appliquée.

M. VIAL

Pourquoi une augmentation chaque année ?

Mme le Maire

Ce tarif est indexé au coût de la vie.

13. Tarification des locations de salles municipales pour l'année 2019

Monsieur BOIGELOT expose au Conseil Municipal qu'une redevance est due à la collectivité pour la location d'une salle municipale. Cette redevance est fixée chaque année. Les tarifs s'appliqueront du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14. Tarification des services du pôle enfance 2018-2019

Monsieur BOIGELOT propose de fixer les tarifs de la petite enfance.

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. VIAL

Vous connaissez nos réserves habituelles au sujet des remboursements maladies, sans doute qu'à l'avenir on vous proposera un amendement. Pourquoi pas un compromis entre rien du tout et 50 %. Cette année, il est vrai qu'avec la nouvelle version de délibération c'est déjà une avancée positive par rapport à l'année dernière, donc nous serons sur une position de vote favorable.

15. Cartes cadeaux pour le personnel communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des cartes cadeaux d'une valeur de 25 € seront offertes aux agents titulaires et non titulaires de la commune présents dans les effectifs au 31 décembre 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. YPREEUW

Nous nous réjouissons de voir que nos remarques de l'an dernier ont été entendues étant donné que les agents ne seront plus limités à un seul magasin pour utiliser leur chèque cadeau

16. Remboursement de visite médicale obligatoire

Madame le Maire expose que dans le cadre de leurs activités, de nombreux agents de la collectivité, sont soumis à une visite médicale obligatoire, renouvelable tous les cinq ans, chez un médecin de ville agréé par le préfet du département non remboursée par la sécurité sociale. Il est proposé que cette visite soit prise en charge par la commune et remboursée à chaque agent concerné.

La délibération est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

17. Participation à la complémentaire santé

Madame le Maire expose que le Conseil municipal a porté son choix sur la procédure de labellisation de la mutuelle et la mise en place d'une participation forfaitaire par agent quelle que soit la mutuelle à condition qu'elle soit labellisée.

La délibération est reportée

M. VIAL

Vous êtes une des rares collectivités qui prenez référence sur les revenus du Foyer. La plupart prennent simplement le salaire, là vous demandez l'avis d'imposition du foyer, ce qui est discriminatoire, ce qui me pose un vrai problème.

Mme le Maire

Nous vous proposons de reporter cette délibération.

18. Rémunération du personnel encadrant les ACM et CAJ

Madame Le Maire rappelle la délibération fixant la rémunération du personnel d'encadrement des accueils collectifs des mineurs ainsi que du personnel d'encadrement du centre animation jeunesse lors des vacances scolaires et précise que les grilles de référence ayant évolué, il y a lieu de les réactualiser.

La délibération est adoptée à l'unanimité

19. Rémunération du personnel chargé du recensement de la population

Madame le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera dans notre commune du 18 janvier au 17 février 2018. Il y a donc lieu de recruter 21 agents recenseurs minimum.

La délibération est adoptée à l'unanimité

20. Indemnités des Adjoints des conseillers délégués fixation de l'enveloppe et répartition

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter l'enveloppe des indemnités des Adjoints et des Conseillers Délégués en application des articles L.2123-20-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La délibération est adoptée à 25 voix pour et 4 abstentions

ADMINISTRATION GENERALE

21. Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2018-2023

Madame Arlette HNAT, Adjointe informe l'assemblée que l'article 97 de la loi ALUR et ses décrets d'application comportent un ensemble de dispositions visant à reformer la gestion de la demande de logement social. Cette réforme de la gestion de la demande répond aux attentes d'une grande transparence et d'une meilleure information.

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. VIAL

J'espère que ce dispositif permettra une meilleure activité dans la prise en charge devant des situations d'urgence face aux violences conjugales ou de voisinage que l'on voit de plus en plus. On laisse ces gens dans la détresse ou dans des situations inexplicables qui ne font qu'empirer donc j'espère qu'il y aura de la réactivité dans ces dossiers.

Mme le Maire

Nous l'espérons aussi, c'est pourquoi nous soumettons cette délibération.

22. Convention d'engagement réciproque - Fonds de concours voirie ZAE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal d'une convention d'engagement réciproque - Fonds de concours voirie ZAE. Il convient donc de conventionner avec la CAHC afin de déterminer les modalités de co-financement des opérations de réhabilitation lourde suivant le principe d'un fonds de concours communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23. Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin – Compétence GEMAPI et constitution d'une centrale d'achats

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est demandé d'approuver les transferts de compétences concernant la GEMAPI et la constitution d'une centrale d'achats ainsi que la modification statutaire de la CAHC.

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. VIAL

Vous indiquez que la programmation des travaux sera établie vers la fin 2017, ou en sommes nous de cette programmation ?

Mme le Maire

La prise de compétence de la CAHC est actée au 31 décembre et ensuite il y aura un calendrier qui sera établi selon les villes pour la réalisation de ces travaux.

24. Plan communal de sauvegarde de Oignies

Monsieur BOIGELOT expose que l'article L731-3 du Code de la Sécurité Intérieure, créé par l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 relative à la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes, impose au Maire des communes concernées par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI) la mise en œuvre d'un Plan communal de Sauvegarde.

La délibération est adoptée à l'unanimité

25. Groupement de commande de la ville et du CCAS de Oignies dans le cadre d'un marché de prestations de services en assurances Attribution des lots n°2 et 3

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC) a été publié, le 23 mai 2017, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

Le marché est composée de 4 lots :

- Lot n°1 : Responsabilité générale et risques annexes,*
- Lot n°2 : Dommages aux biens et risques annexes,*
- Lot n°3 : Automobile et risques,*
- Lot n°4 : Protection juridique.*

Les lots n°1 et 4 ont été passés sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les lots n°2 et 3 ont été passés sous la forme d'une Appel d'Offres Ouvert conformément aux dispositions des articles 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La délibération est adoptée à l'unanimité

26. Subvention TEPCV

Monsieur Jean-Pierre HUGOT, Adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 15 octobre 2015, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à l'achat d'un bâtiment sis 17 rue Renan et la réalisation de travaux de réhabilitation. Suite à l'appel à projet TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour le Croissance Verte) un dossier de demande de subvention a été déposé afin de bénéficier de la prime de réhabilitation énergétique de bâtiments communaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

URBANISME

27. Convention de rétrocession des voiries et réseaux dans le domaine public cité du Moulin

Monsieur Jean-Pierre HUGOT, expose que dans le cadre du projet d'aménagement de la cité « du Moulin », visant à la construction de 59 logements locatifs individuels et 15 lots libres de constructeurs, il est proposé une Convention Tripartite entre la Ville de Oignies, la CAHC et Maisons & Cités Soginorpa pour la cession des voiries et réseaux divers du programme d'aménagement de la cité « du Moulin » sur le territoire de la Ville de OIGNIES en vue de leur classement dans le domaine public communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

28. Acquisition du bâtiment Boulodrome des Justiciers

Monsieur Jean-Pierre HUGOT expose à l'Assemblée que suite à l'impossibilité pour l'association de s'acquitter de différentes factures, la commune souhaite procéder au rachat de cet équipement au prix des dettes.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 ne participe pas

Mme YPREEUW

Il serait bien que ce boulodrome soit réaménagé, parce qu'il y a beaucoup de demandes. Les gens aiment aller jouer aux boules. Ce serait dommage que ce soit démoli.

Mme le Maire

Il y a le local du CAJ à disposition juste à côté, où se trouve le club tricot. On a déjà dans le secteur de la Justice un local pour recevoir la population. Effectivement, concernant le boulodrome, nous avons conscience que la population aime jouer; nous l'avons bien en tête et nous nous efforcerons un minima de garder un terrain de boule.

29. Acquisition d'une partie de la Ruelle Parsy

Madame le Maire informe l'assemblée que pour permettre l'aménagement du parking rue Lamendin, la desserte en assainissement ainsi que la mise en souterrain des réseaux divers des logements situés ruelle Parsy, il y a lieu d'acquérir une partie de cette ruelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité

INFORMATION

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (consultable en Mairie)

Fin du Conseil : 19h36

LE MAIRE
Fabienne DUPUIS

